

**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT**

1^{er} NIVEAU

GROUPE DE COURS N° 3

**INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC
(Cours de M. VIGUIER)
MERCREDI 16 DECEMBRE 2015
de 13h30 à 16h30**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Sujet : Commentez ce texte :

« L'idée d'un droit constitutionnel non écrit s'impose à l'interprète, s'il veut rendre compte des différences profondes qui séparent en général les textes constitutionnels de la réalité politique.

Le droit coutumier est le droit qui a pour objet de rendre la coutume socialement obligatoire. Ce caractère obligatoire doit être établi sans l'intervention du législateur.

La définition pour être complète doit encore faire apparaître le caractère non écrit du droit coutumier.

Il faut rechercher parmi les précédents ceux qui ont pu acquérir l'autorité nécessaire à la formation d'une coutume.

Il existe plusieurs catégories de coutume constitutionnelle, qui impliquent un degré plus ou moins fort de remise en cause des textes. On peut distinguer trois catégories de coutume constitutionnelle. La coutume interprète, complète et, c'est la coutume la plus importante, renverse les conceptions admises. »

René Capitant, « Le droit constitutionnel non écrit » (1934)